



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 01544

Numéro SIREN : 401 065 230

Nom ou dénomination : A.D CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2013 sous le numéro de dépôt A2013/017861



4355666

Dénomination : A.D CONSEIL
Adresse : 12 boulevard Des Belges 69006 Lyon -FRANCE-
n° de gestion : 1995B01544
n° d'identification : 401 065 230
n° de dépôt : A2013/017861
Date du dépôt : 25/07/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation



4355666

Cabinet Xavier BOUSQUET

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE LYON

1

AD CONSEIL

Société à Responsabilité limitée
Capital : 7 622,45 €

Siège social : 12 Boulevard des Belges
69006 LYON

401 065 230 RCS LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DESIGNÉ
POUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ
AD CONSEIL
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 12 juin 2013, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 249 K €, en progression de 6 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice net de 56 K€, contre 52 k€ au regard de celui de l'exercice 2011, des capitaux propres de 92 K€ et un endettement de 74 k€, couvert par un actif circulant s'élevant à 128 k€. Le montant de la trésorerie s'élève à 49 k€.
- la situation comptable intermédiaire établie au 31 mai 2013, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, révèle un chiffre d'affaires en progression puisqu'il atteint 204 k€ en 8 mois et des résultats positifs également en progression; les capitaux propres sont positifs et l'endettement de 77 k€ est couvert par un actif circulant s'élevant à 145 k€.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

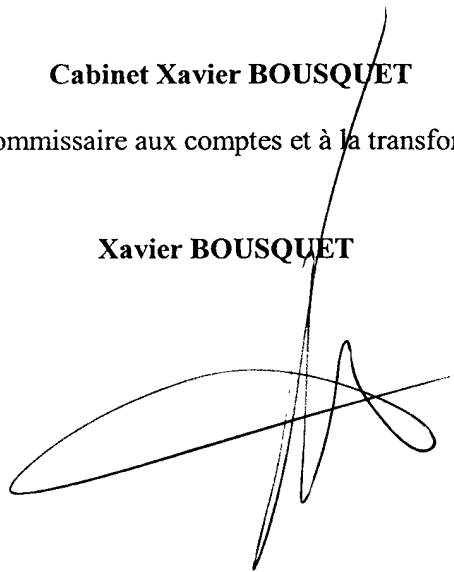
Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Craponne, le 9 juillet 2013,

Cabinet Xavier BOUSQUET

Commissaire aux comptes et à la transformation

Xavier BOUSQUET

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned over the printed name and title.